

Synthèse des actions en matière de dons de sperme 2024-2025

PRIORITÉ

1

Encadrement
des dons
de sperme

PHASE 1 : RECHERCHE ET PLANIFICATION

Documenter la problématique et émettre des recommandations

- ✓ Mandater un groupe d'experts pour formuler des recommandations et guider les actions ministérielles, notamment concernant le nombre maximum de dons par donneur et l'accès sécuritaire aux dons de sperme.
- ✓ Mandater l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) pour assurer la recherche documentaire.
- ✓ Communiquer avec d'autres juridictions, dont les Pays-Bas, quant aux actions mises en place lors d'une situation similaire.
- ✓ Rencontrer les représentants de la banque de sperme québécoise, afin de s'assurer d'une gestion rigoureuse et acceptable sur le plan éthique de la sélection des donneurs ainsi que de la limite de dons par donneur, puis intervenir, le cas échéant.

Explorer les interventions législatives et ministérielles possibles

- ✓ Envisager des actions de protection en vertu de la *Loi sur la santé publique*.
- Encadrer les dons de sperme au niveau du MSSS, du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral.
- Assurer une traçabilité des dons de sperme.

PHASE 2 : LIVRABLES

Communiquer à la population et aux partenaires concernés

- ✓ Position de santé publique concernant les dons de sperme artisanaux
- ✓ Synthèse des actions du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et son état d'avancement
- Avis du comité central d'éthique clinique en procréation médicalement assistée

PRIORITÉ

2

Soutien aux
personnes
ayant eu
recours à des
donneurs
multiples

PHASE 1 : RECHERCHE ET PLANIFICATION

Mettre en place des mécanismes d'échange avec les personnes ayant eu recours à des donneurs multiples

- ✓ Comprendre le vécu des femmes, enfants, conjoints, conjointes concernés et identifier les meilleures pratiques pour les soutenir.
- ✓ Créer des points de contact pour rejoindre et informer les personnes ayant eu recours à ces donneurs, puis leur offrir du soutien.

Informers les parents, les donneurs et les centres de procréation assistée de leurs rôles et responsabilités à venir quant aux nouvelles dispositions concernant la connaissance des origines

- Impliquer les partenaires concernées.

PHASE 2 : LIVRABLES

Développer des outils informatifs

- ✓ Boîte courriel pour communiquer avec les parents concernés
- ✓ Fiches informatives sur la génétique pour les parents et pour les conseillers en génétiques
- ✓ Séance d'information sur la génétique
- Outil d'information sur le droit à la connaissance des origines avec un donneur

Offrir du soutien psychosocial ponctuel

- Ateliers de groupe de soutien
- Interventions individuelles

PRIORITÉ

3

Soutien aux
personnes qui
souhaitent
avoir recours
à un donneur

PHASE 1 : RECHERCHE ET PLANIFICATION

Favoriser l'accès aux services de procréation médicalement assistée (PMA) avec un donneur

- ✓ Faire des représentations auprès de Santé Canada concernant l'encadrement et les difficultés d'accès aux dons de sperme.
- Explorer la possibilité d'augmenter le montant remboursé pour l'achat d'une paillette de sperme provenant d'une banque de donneurs, dans le cadre du Programme de PMA.

PHASE 2 : LIVRABLES

Informers les personnes souhaitant avoir recours à un donneur

- ✓ Page Web Québec.ca
- Capsules vidéo de sensibilisation

Légende : ✓ Action réalisée